

Conseil communal

Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'Hôtel de Ville, Place du Marché, **le lundi 30 janvier 2012 à 18 heures 30'**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Prise de connaissance de la décision prise du Collège Communal du 29 décembre 2011 en application de l'article L 1222-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à savoir réduire la durée de la location à 48 mois, de 8 photocopieurs n/b (lots 13 et 18) et d'1 photocopieur n/b et couleurs (lot 4) pour la Zone de police, via le marché forcms-COPY-053 relatif à la fourniture (achat et/ou location sans option d'achat d'appareils multifonctionnels COPY-PRINT-SCAN-FAX) lancé par le SPF Personnel et Organisation, ouvert aux services de police intégrée structurée à deux niveaux, sous réserve d'approbation du budget 2012 par l'autorité de Tutelle.

3.

Approbation du texte d'une convention à durée indéterminée relative à la prise en charge de personnes suicidaires après une tentative de suicide, à conclure avec un Centre de prévention du suicide et d'accompagnement en Région wallonne.

4.

Adhésion au marché lancé par le Service Public de Wallonie, ouvert aux services de police intégrée, structurée à deux niveaux pour la fourniture de carburant pour tous les véhicules de la Zone de police.

5.

Fixation du nombre d'emplois vacants à 10 pour les Inspecteurs principaux dont l'emploi sera réservé en vertu de l'article VI.II.12 bis de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police – constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur principal - fixation comme suit du choix du mode de sélection : organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude éliminatoires et avis motivé de la Commission de sélection locale.

6.

Adoption du protocole d'accord entre la Ville et le consortium QUEST relative au projet européen QUEST.

7.

Décision de rapporter sa décision du 28 avril 2008 relative à la création en Province de Liège de zones de secours – décision d'émettre un avis favorable à la création en Province de Liège de 6 zones de secours, correspondant pour ce qui concerne la Ville à la zone 2, donc par conséquent au territoire des communes dont le service d'incendie est assuré par l'IILE-SRI, soit les communes de Ans, Awans, Bassenge, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Crisnée, Engis, Esneux, Fexhe, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Georges, Saint-Nicolas, Seraing et Visé, et ce sous la condition du maintien de l'Intercommunale pour gérer cette zone de secours

8.

Création d'une SCRL dénommée " IMMO CORONMEUSE " pour gérer le développement immobilier du site de Coronmeuse.

9.

Adoption des mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police:

1. boulevard des Hauteurs :
tronçon compris entre le rond-point Victor Hugo et le rond-point formé avec les rues Xhovémont, Auguste Donnay et le boulevard Léon Philippet
- division de la chaussée en bandes de circulation,
- création d'un stationnement, sur l'accotement de plain-pied, du côté des immeubles à numérotation impaire.
2. rue Eugène Ysaye :
- suppression du passage pour piétons, existant à la jonction de l'artère avec la rue Eugène Ysaye,
- création d'un passage pour piétons à la jonction de l'artère avec le boulevard Piercot.

3. rue d'Ans :
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant à hauteur de l'immeuble n°99,
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 97, sur une distance de 6 mètres.
4. rue du Général Charles Collins :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 103, sur une distance de 6 mètres.
5. rue Saint-Maur :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 25, sur une distance de 6 mètres.
6. rue Charles Lejeune :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n° 71, sur une distance de 6 mètres.
7. rue Libon :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à l'opposé de l'immeuble n° 1, sur une distance de 6 mètres.
8. rue de la Boulangerie :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n° 4, sur une distance de 6 mètres.
9. boulevard du 14^{ème} de Ligne :
interdiction de circulation, du samedi 8 heures au lundi 8 heures, à tout conducteur, excepté aux cyclistes.
10. boulevard du 2^{ème} Lancier :
interdiction de circulation, du samedi 8 heures au lundi 8 heures, à tout conducteur, excepté aux cyclistes.
11. boulevard du 3^{ème} Génie :
interdiction de circulation, du samedi 8 heures au lundi 8 heures, à tout conducteur, excepté aux cyclistes.
12. Chemin du Bois :
création d'un arrêt de bus, 15 mètres avant la rue des Robiniers, à l'opposé des immeubles à numérotation impaire.
13. rue Lhoest :
suppression de l'arrêt de bus existant à l'opposé de l'immeuble n° 91.
14. rue Burenville :
interdiction de stationnement à hauteur de l'immeuble n°95, sur une distance de 5 mètres.

10.

Accord sur la participation de la Ville à l'organisation en 2013 de la troisième Journée des Jumelages belgo-allemands.

M. l'Echevin FIRKET

11.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande d'ouverture de voirie n°3674 - accord sur l'ouverture de voirie permettant le prolongement de la rue Bovy reliant la rue de Sclessin à la rue de Fragnée.

M. l'Echevin GODEAUX

12.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour une durée de trois ans débutant le 1er jour de la notification à l'adjudication pour se terminer de plein droit le dernier jour de l'année civil de la troisième année en application de l'article 17, §2, 1° ,a) de la Loi du 24/12/1993 relative aux marchés publics, pour l'acquisition de café smile moka et produits d'entretien des machines à café destiné aux ouvriers des cimetières de la Ville – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, la dépense sera prise en charge du budget ordinaire pour les exercices 2012, 2013 et 2014, sous réserve de l'inscription et approbation de l'allocation par les autorités de tutelle.

13.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, en application de l'article 17, §2, 1° , a, de la Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics pour l'installation de cabines photos à la Cité administrative et aux Mairies - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cour le lendemain de la notification au fournisseur adjudicataire pour se terminer de plein droit le 31 décembre 2015.

M. l'Echevin SCHROYEN

14.

De se porter caution solidaire, dans le cadre du MOU, envers le consortium bancaire Dexia Banque S.A. - ING Belgique S.A. tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais des emprunts contractés par TECTEO pour le financement du rachat des parts des réseaux électriques de la Ville.

15.

Avis favorable à émettre sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2010
 1. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Liège)
 2. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Liège)
 3. de la Fabrique d'église Notre-Dame des Lumières
 4. de la Fabrique d'église Sainte-Walburge
 5. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur (Angleur)
 6. de la Fabrique d'église Saint-François de Sales
 7. de la Fabrique d'église Saint-Pierre
 8. de la Fabrique d'église Saint-Etienne
 9. de la Communauté israélite
 10. de la Fabrique d'église Sainte-Foy
 11. de la Fabrique d'église Saint-Vincent

2. La 2ème modification budgétaire 2011 de la Fabrique d'église Sainte-Foy.

16.

Décision de céder en bail emphytéotique un immeuble sis à 4020 Liège-Bressoux, rue Foidart, 61.

17.

Décision d'échanger sans soulte des terrains rue Pré Calla à 4031 Liège-Angleur.

M. l'Echevin STASSART

18.

Approbation de la convention entre la Ville de Liège et l'ASBL « SIEP » en vue de la participation de l'Enseignement communal liégeois aux Salons des Etudes et des Professions à Liège, Namur et Bruxelles pour les années 2012, 2013 et 2014.

19.

Adoption du texte modifié de l'article 141 du statut communal du personnel enseignant du 29.11.1993 tel que modifié par ses délibérations du 29.06.2006 et du 14.12.2009.

M. l'Echevin DREZE

20.

Décision de procéder à l'établissement d'un marché structuré en deux lots distincts, par voie de procédure négociée, sans publicité, en application de l'article 17 § 2, alinéa 1, a) de la Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics, pour la réparation et l'entretien du matériel électroménager professionnel de type « PRIMUS » (lot 1), semi-professionnel et domestique de toutes marques (lot 2) des divers services de notre administration ainsi que la fourniture de pièces de rechange pour une durée de trois ans, prenant cours le lendemain de la notification du marché - adoption du cahier spécial des charges figurant au dossier.

M. l'Echevin CHAMAS

21.

Décision de conclure un contrat de transaction avec la S.A. «IDEMASPORT» en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture d'achat de matériel d'équipement (chariots de transport et de stockage de tatamis pour la Plaine des sports de Cointe) – décision d'arrêter les dispositions du contrat à conclure avec le prestataire concerné par la présente délibération.

22.

Décision d'adopter la convention de partenariat relative à l'organisation du Tour de France entre l'A.S.B.L. «FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE LIEGE» et la Ville, relative à la manifestation «Grand Départ – Tour de France 2012».

M. l'Echevin HUPKENS

23.

Modification des articles 4 et 5 des statuts de la Fondation d'utilité publique «Liège Patrimoine» en vue de corriger une erreur matérielle relative aux buts et activités de la Fondation.

24.

Décision :

- d'adopter le texte de la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «LES CHIROUX (CENTRE CULTUREL DE LIÈGE)» pour la co-organisation de la Biennale Internationale de la Photographie et des Arts Visuels (BIP 2012)
- d'octroyer une subvention indirecte à l'A.S.B.L. «LES CHIROUX (CENTRE CULTUREL DE LIEGE)» pour la co-organisation de la Biennale Internationale de la Photographie et des Arts Visuels (BIP 2012).

25.

Décision de conclure un contrat de transaction avec une société, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à un abonnement à la base de données via internet des ouvrages en langue française pour les bibliothèques et la BUC.

26.

Décision de conclure un contrat de transaction avec une société en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à une commande de rouleaux adhésifs destinés aux bibliothèques.

27.

Décision de conclure un contrat de transaction avec une société en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures relatives à la mise sous passe-partout d'oeuvres d'art.

28.

Décision de conclure un contrat de transaction avec une société en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture relative à la commande de serviettes ZZ pour les distributeurs des toilettes du Grand Curtius.

29.

Décision :

- d'accepter le don de M. Costa LEFKOCHIR, résidant rue du Bastion 35 à 4020 LIEGE, de l'œuvre intitulée «Le Rêve Blanc», collage et acrylique sur carton marouflé sur bois (91 cm / 73 cm / 5 cm), à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL - Cabinet des Estampes et des Dessins
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

30.

Décision :

- d'accepter le don de M. Pierre KROLL du dessin original qu'il a réalisé suite à la fusillade sur la Place Saint-Lambert au mois de décembre, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL - Cabinet des Estampes et des Dessins
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

M. l'Echevin LEONARD

31.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de diverses factures relatives à des commandes au bénéfice du service des Bâtiments communaux.

32.

Approbation des travaux supplémentaires apportés au projet initial des travaux de restauration et d'agrandissement de l'Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains, 4000 LIEGE et de l'octroi d'un délai supplémentaire de 24 jours calendrier pour la réalisation des travaux supplémentaires.

33.

Décision de procéder à l'acquisition de matériels destinés au Service plomberie des installations intérieures pour l'exercice 2012, dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 mars 2012.

34.

Décision d'approuver les travaux modificatifs apportés au projet initial des travaux de rénovation des blocs sanitaires maternels (Phases 1 et 2) au groupe scolaire, place des Combattants, 1 à 4020 LIEGE.

35.

Décision d'approuver les travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de réaménagement du carrefour formé par la chaussée de Tongres, la rue Sainte-Walburge, la Visé-Voie, la rue des Quatorze Verges et la rue du Sergent Merx (4000 LIEGE).

36.

Décision de passer un marché "stock" par voie d'adjudication publique pour l'acquisition d'émulsion de bitume, d'enrobés à chaud et d'enrobés stockables, - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2015 et de fixer les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

37.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les prestations de dératissage sur le territoire de la Ville (espaces publics et réseau d'égouttage) pour une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014 et d'adopter le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

38.

Décision de modifier le programme triennal 2010-2012 des travaux subsidiaires par la Région wallonne : Année 2012:

- Numéro de priorité 1 « Réaménagement de la rue Walthère Dewé » - Intégration des travaux de réfection de l'égouttage
- Numéro de priorité 18 « Construction d'un bassin d'orage clos des Mésanges » - Création de la fiche correspondante avec un montant estimé des travaux d'égouttage à charge de la S.P.G.E.
- Numéro de priorité 19 « Construction d'un bassin d'orage rue des Piétresses » - Création de la fiche correspondante avec un montant estimé des travaux d'égouttage à charge de la S.P.G.E.
- Numéro de priorité 20 « Construction d'un bassin d'orage rue du Fond de Coy » - Création de la fiche correspondante avec un montant estimé des travaux d'égouttage à charge de la S.P.G.E.

39.

Décision de passer un marché "stock" par voie d'adjudication publique pour l'acquisition de sables et de calcaires nécessaires à divers services techniques de la Ville - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2015 et de fixer les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

40.

Décision de passer un marché stock, à lots, par voie d'adjudication publique pour une durée déterminée prenant cours le jour de la notification au fournisseur adjudicataire de l'approbation de son offre pour se terminer le 31 décembre 2014, et ayant pour objet la fourniture de mobilier urbain (matériel en acier, matériel en fonte, matériels divers) et d'adopter le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

41.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de service en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de diverses factures relative à des commandes lancées au bénéfice des Services techniques relevant de la Direction de l'Aménagement des Espaces publics.

42.

Décision de passer un marché "stock" sur catalogue par voie d'appel d'offres général pour l'acquisition de matériel de signalisation routière, d'équipement de chantier et de voirie adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2015 et de fixer les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

M. le SECRETAIRE COMMUNAL

43.

Ratification de la décision prise au Collège communal du 13 janvier 2011, en application de l'article 14 § 2 du Règlement Général de la Comptabilité Communale, - autorisation du dépassement des douzièmes provisoires : expédition, affranchissement: frais de correspondance – affranchissement et frais annexes en vue de l'affranchissement du courrier de la Ville.

44.

Prise de connaissance de la synthèse de la réunion commune Ville-CPAS du 17 décembre 2011.

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

45.

Nomination de 11 Inspecteurs opérationnels.

46.

Nomination d'un Inspecteur de quartier.

47.

Nomination d'un Inspecteur détaché au Centre d'Information et de Communication (CIC).

48.

Prise d'acte de la reprise de sa fonction d'un Inspecteur de police, à la date du 27 décembre 2012.

49.

Acceptation à la date du 31 décembre 2012, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 01 janvier 2013, de la démission d'un Commissaire de police.

50.

Acceptation à la date du 31 janvier 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 01 février 2013, de la démission d'un Commissaire de police.

51.

Acceptation à la date du 31 octobre 2012, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 01 novembre 2012, de la démission d'un Inspecteur principal de police.

52.

Acceptation à la date du 30 juin 2012, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 01 juillet 2012, de la démission d'un Inspecteur de police.

53.

Acceptation à la date du 31 décembre 2012, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 01 janvier 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

54.

Acceptation à la date du 31 décembre 2012, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 01 janvier 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

55.

Acceptation à la date du 31 août 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 01 septembre 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

56.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, à dater du 01 janvier 2012, d'un Commissaire de police.

57.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique temporaire pour une seconde période de six mois, à dater du 01 janvier 2012, d'un Inspecteur de police.

58.

Arrêt du montant de la rente accordée aux ayants droits d'un Inspecteur de police sur base des dispositions de la loi du 03 juillet 1967, suite à son accident de travail du 13 septembre 2011.

59.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle et de la nature des lésions et séquelles permanentes d'un Inspecteur principal de police, suite à son accident de travail du 24 juin 2010.

60.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle et de la nature des lésions et séquelles permanentes d'un Inspecteur de police, suite à son accident de travail du 09 mars 2010.

61.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle et de la nature des lésions et séquelles permanentes d'un Inspecteur de police, suite à son accident de travail du 06 mai 2010.

62.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle et de la nature des lésions et séquelles permanentes d'un Inspecteur de police, suite à son accident de travail du 11 août 2010.

63.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle et de la nature des lésions et séquelles permanentes d'un Inspecteur de police, suite à son accident de travail du 19 octobre 2009.

64.

Désignation de 3 délégués de la Ville au sein du Conseil d'administration de la SCRL "IMMO CORONMEUSE"

65.

Décision :

- de prendre acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de la Fondation TADAM de M. Willy DEMEYER, Bourgmestre,
- de désigner son remplaçant.

Mme l'Echevin YERNA

66.

Démission d'une première directrice administrative nommée et autorisation de porter le titre honorifique de première directrice administrative.

M. l'Echevin STASSART

67.

Décision d'accorder une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type I), à partir du 01.11.2011, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue du Pont de Wandre, 149.

68.

Décision d'accepter :

- 1 - la démission, à la date du 30.09.2011, d'un maître de religion catholique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire, à raison de 18 p/s.
- 2 - la démission-pension sous réserve de leur admission à la retraite :
 - 1 - au 31.01.2013, d'une maîtresse d'éducation physique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé.
 - 2 - au 31.10.2012, de la Directrice de l'école de la rue du Jardin Botanique, 25.
 - 3 - au 30.11.2012, d'un instituteur primaire en fonction à l'école de la rue de la Haminde, 33.

69.

Décision d'émettre un avis favorable :

- 1 - sur l'interruption totale de la carrière professionnelle lors de la naissance d'un enfant dans le cadre du congé parental, du 01.01.2012 au 31.03.2012, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la place Vieille Montagne, 13.
- 2 - sur l'interruption partielle de la carrière professionnelle lors de la naissance d'un enfant dans le cadre du congé parental, du 09.01.2012 au 30.06.2012, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la place de la Libération, 3.

70.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour motif impérieux d'ordre familial, du 06.02.2012 au 17.02.2012, à une institutrice primaire en fonction à l'école du Parc Sauveur, 5.

2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :

1 - du 01.09.2011 au 30.06.2012 :

1 - à une maîtresse d'éducation physique en fonction à l'école du boulevard d'Avroy, 96.

2 - à une maîtresse d'éducation physique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire (2 p/s) et dans l'enseignement fondamental spécialisé (22 p/s).

3 - à une maîtresse de seconde langue en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

4 - à un instituteur primaire en fonction à l'école du boulevard Kleyer, 36.

2 - du 01.09.2011 au 30.09.2011 à raison de 8 p/s et du 01.10.2011 au 30.06.2012 à raison de 10 p/s, à une maîtresse de religion orthodoxe en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

3 - du 01.09.2011 au 30.09.2011 à raison de 4/24 p/s dans l'enseignement fondamental ordinaire et du 01.10.2011 au 30.06.2012 à raison de 4/24 p/s dans l'enseignement fondamental ordinaire et à raison de 4/24 p/s dans l'enseignement fondamental spécialisé, à un maître de religion islamique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé.

3 - pour prestations réduites justifié par des raisons de convenance personnelle, du 01.09.2011 au 31.08.2012, à une institutrice primaire en fonction à l'école du bd Théodore Radoux, 63.

71.

Décision de mettre en disponibilité pour convenance personnelle sans traitement, le 28.10.2011, la Directrice de l'école de la rue des Rivageois, 17.

72.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, du 04.10.2011 au 23.10.2011, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue du Sart-Tilman, 390.

73.

Décision de ratifier le congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenance personnelle, pour la partie excédant 15 périodes par semaine, pour deux périodes successives, du 01.09.1984 au 31.08.1985 et du 01.09.1985 au 31.08.1986, d'un logopède.

74.

Décision d'accorder un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :

- 1 - du 01.09.2011 au 30.06.2012, à un professeur de cours généraux (informatique) en fonction à l'Etablissement d'enseignement secondaire spécialisé Léopold Mottet.
- 2 - du 01.09.2011 au 31.08.2012, à un surveillant-éducateur en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
- 3 - du 15.09.2011 au 14.09.2012, à un logopède en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé, à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

75.

Décision d'accepter sous réserve de son admission à la retraite, la démission-pension au 30.09.2012, d'une kinésithérapeute en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

76.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour prestations réduites :

- 1 - en cas de maladie ou d'infirmité, du 17.11.2011 au 16.12.2011, à une éducatrice-économe en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
- 2 - pour enfants de moins de 14 ans, à charge du 01.01.2012 au 30.04.2012, à un surveillante-éducatrice en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :

- 1 - du 01.09.2011 au 30.09.2011, à un professeur de cours spéciaux (éducation plastique) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 2 - du 01.09.2011 au 30.04.2012, à un professeur de cours techniques/pratiques (coiffure dames) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance et à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 3 - du 01.09.2011 au 30.06.2012 :
 - 1 - à un professeur de cours pratiques (hôtellerie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
 - 2 - à un professeur de cours généraux/techniques (mathématique-sciences) en fonction à l'Institut de Technologie.
 - 3 - à un professeur de cours techniques/pratiques (technologie coiffure-coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
 - 4 - à un professeur de cours généraux (histoire) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
 - 5 - à un professeur de cours généraux (langues modernes) en fonction à l'Institut de Technologie.
 - 6 - à un professeur de cours techniques (informatique-logiciels) en fonction à l'Ecole de Commerce et d'Informatique.

- 7 - à un professeur de cours techniques (coiffure) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 8 - à un professeur de cours techniques (sciences commerciales et économiques), maître-assistant (sciences économiques) en fonction à l'Ecole de Commerce et d'Informatique et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
- 9 - à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 10 - à un surveillant-éducateur en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
- 11 - à un professeur de cours techniques (méthode de travail, français), de cours pratiques (bio-esthétique) et de cours généraux (français) en fonction à l'Institut de Techniques artisanales et à l'Institut de Formation continuée.
- 12 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 13 - à un professeur de cours généraux (histoire) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 14 - à un professeur de cours généraux (français) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
- 15 - à un professeur de cours artistiques (volume) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 16 - à un professeur de cours pratiques (coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 17 - à un professeur de cours techniques (bio-esthétique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 18 - à un professeur de cours pratiques (coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 19 - à un professeur de cours pratiques (coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et au Centre d'Education et de Formation en alternance.
- 20 - à un professeur de cours généraux/techniques (biologie-chimie) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 21 - à un professeur de cours techniques/pratiques (soudage) en fonction à l'Institut de Technologie.
- 22 - à un professeur de cours spéciaux (éducation physique) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha et à l'Ecole mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
- 23 - à un professeur de cours techniques (coiffure) et de cours pratiques (coiffure messieurs-coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 24 - à un professeur de cours techniques/pratiques (décoration) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
- 25 - à un professeur de cours généraux/techniques/ER (mathématique-physique-sciences économiques-informatique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 26 - à un professeur de cours techniques (horticulture) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

- 27 - à un professeur de cours pratiques (coiffure dames-coiffure messieurs) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 28 - à un professeur de cours techniques (informatique) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 29 - à un professeur de cours techniques (hygiène, soins) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 30 - à un professeur de cours pratiques (coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 31 - à un professeur de cours spéciaux/techniques (dessin) en fonction à l'Institut de Techniques artisanales et à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 32 - à un professeur de cours spéciaux (secrétariat-bureautique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard DeFrance.
- 33 - à un professeur de cours techniques/pratiques (bio-esthétique) en fonction à l'Institut de Techniques artisanales.
- 34 - à un professeur de cours techniques (informatique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 35 - à un professeur de cours artistiques (recherches graphiques et picturales: peinture) en fonction à l'Académie royale des Beaux-Arts (enseignement secondaire artistique à horaire réduit).
- 36 - à un professeur de cours généraux (morale) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à l'Athénée communal Léonie de Waha, au Centre d'enseignement secondaire Léonard DeFrance, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
- 37 - à un professeur de cours techniques (psychopédagogie et psychologie) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, au Centre d'Education et de Formation en alternance et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
- 38 - à un professeur de cours techniques/pratiques (boulangerie-pâtisserie) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
- 39 - à un professeur de cours généraux (français/alphabétisation) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
- 40 - à un professeur de cours généraux (histoire) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme, à l'Athénée communal Maurice Destenay et au Centre d'enseignement secondaire Léonard DeFrance.
- 41 - à un professeur de cours techniques/pratiques (mécanique automobile) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 42 - à un professeur de cours pratiques (coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 43 - à un professeur de cours techniques/spéciaux (secrétariat-bureautique) en fonction à l'Ecole de Commerce et d'Informatique et à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue.
- 44 - à un professeur de cours techniques/pratiques (bijouterie) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 45 - à un professeur de cours pratiques (hôtellerie) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.

- 46 - à un professeur de cours techniques/pratiques (boucherie-charcuterie) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.
- 4 - du 01.09.2011 au 31.08.2012 :
- 1 - à un professeur de cours techniques/pratiques (bio-esthétique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
 - 2 - à la sous-directrice en fonction à l'Institut de Formation continuée.
 - 3 - à un professeur de cours pratiques/techniques (hôtellerie) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
 - 4 - à un professeur de cours techniques (électronique) en fonction à l'Institut de Technologie.
 - 5 - à un professeur de cours généraux/techniques (sciences, biologie, biologie appliquée) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
 - 6 - à un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
 - 7 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
 - 8 - à un professeur de cours techniques (sciences économiques) en fonction à l'Ecole de Commerce et d'Informatique.
 - 9 - à un professeur de cours techniques/pratiques et chef d'atelier en fonction à l'Institut de Techniques artisanales.
 - 10 - à une éducatrice-économiste en fonction à l'Institut de Formation continuée.
 - 11 - à un professeur de cours techniques (sciences économiques) en fonction à l'Institut de Techniques artisanales et à l'Ecole de Commerce et d'Informatique.
 - 12 - à un chef d'atelier en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
 - 13 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
 - 14 - à un accompagnateur en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.
- 5 - du 06.09.2011 au 31.08.2012, à un professeur de cours techniques/ PPM (psychopédagogie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
- 6 - du 12.09.2011 au 08.01.2012, à un professeur de cours généraux/techniques (français-histoire) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 7 - du 15.09.2011 au 14.09.2012 :
- 1 - à un surveillant-éducateur en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
 - 2 - à un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
 - 3 - à un professeur de cours généraux (histoire) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
 - 4 - à un professeur de morale et maître-assistante (philosophie) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
 - 5 - à un professeur de cours généraux (chimie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.

6 - à un professeur de cours généraux/techniques (français) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

8 - du 01.10.2011 au 30.06.2012 :

1 - à un professeur de cours spéciaux (dactylographie) et de cours techniques (secrétariat-bureautique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

2 - à un professeur de cours généraux (histoire-géographie) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.

3 - à un professeur de religion orthodoxe en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et à l'Athénée communal Maurice Destenay.

4 - à un professeur de cours généraux (sciences) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

9 - du 01.10.2011 au 14.09.2012, à un professeur de cours généraux/techniques (mathématique-biologie-chimie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.

3 - pour motif impérieux d'ordre familial, du 07.11.2011 au 10.11.2011, à un professeur de cours techniques (infographie) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.

77.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle (à mi-temps) dans le cadre du congé parental, du 01.12.2011 au 31.05.2012, d'un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

78.

Décision de placer en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type I, à partir du 01.01.2012, un accompagnateur en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.

79.

Décision de prendre acte de la transformation de la mise en disponibilité partielle pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type IV (à quart-temps) en une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type IV (à mi-temps), à partir du 15.09.2011, d'une maître-assistante à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

80.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 09.11.2011, d'une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut des Langues modernes.

81.

Décision d'accepter sous réserve de son admission à la retraite, la démission-pension :

1 - au 28.02.2012, d'un professeur de cours spéciaux/techniques (éducation plastique/décoration) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

2 - au 31.08.2012, d'un professeur de cours généraux/techniques (informatique) en fonction dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice et de promotion sociale.

3 - au 30.09.2012, d'un professeur de cours généraux/techniques (langues modernes + option morale) en fonction dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice.

82.

Décision d'accepter sous réserve de son admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, la démission au 30.11.2011, d'un professeur de cours techniques (hygiène-soins) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

83.

Décision de procéder, à la date du 01.01.2012, à la nomination à titre définitif d'un Inspecteur général de l'Enseignement communal.

84.

Décision de procéder, à la date du 01.01.2012, à la nomination à titre définitif d'un Inspecteur communal de l'Enseignement fondamental et normal.

85.

Décision de confirmer les désignations des agents PMS rémunérés par la Communauté française, dont les noms sont repris sur la délibération.

M. l'Echevin CHAMAS

86.

Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. "PROMOTION DES SPORTS".

120120

PAR LE COLLEGE :

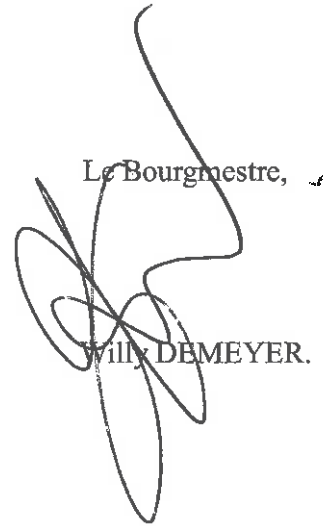
Le Secrétaire communal,



Philippe ROUSSELLE



Le Bourgmestre,



Willy DEMEYER.

